
Conseil communautaire du 28 Novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-7S-DIFP-41

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE COLLECTE SELECTIVE EN
PORTE A PORTE

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 28 Novembre,
Sur Convocation en date du 22 Novembre 2019
Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

M. Solaire COCO ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 26

Conseillers représentés : 1

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - M. Christian THENARD - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN – Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Jean-Claude PIOCHE – Mmes Paulette LAPIN (Procuration à M. Christian THENARD) - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI -M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Michelle MAXO - Mme Cynthia DINANE – M. René NOEL.

ABSENTS : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA DÉLIBÉRATION.

Dans la mise en œuvre de son programme d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) a entrepris la mise à disposition de bacs jaunes pour une collecte sélective en porte à porte.

Pour sa réalisation, en date du 23 mai 2019, L'assemblée délibérante a voté le plan de financement prévisionnel. Les échanges avec les cofinanceurs et les décisions de financement qui nous sont proposées, nous amènent à modifier ce plan prévisionnel de financement initial. Ainsi, nous intégrons la possibilité de financement à 100% qui est prévu au programme européen pour ce type d'action relative à la préservation de l'environnement.

En date du 28 août 2019, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) a notifiée à la CARL sa décision (notification n°18GAC0036) de financement à hauteur de 475 000 €.

Par délibération n°CR/19-1076, le 17 octobre 2019, le Conseil Régional a adopté le principe d'une participation financière de 30 000€ sur ce projet.

I. TABLEAU DE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL.

A cet effet, vous est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel actualisé.

Co financeurs	Montants prévisionnels HT	%
FEDER	1 200 069€	70,4%
ADEME	475 000€	27,9%
REGION	30 000€	1,8%
Autofinancement CARL	0€	
Total	1 705 069€	100%

Ce plan de co-financement prévisionnel a reçu l'avis favorable de la Commission Finances/Ressources Humaines en date du 21 novembre 2019.

Dans ce contexte, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5216-5 ;

Vu la délibération CC-2015-5S-DAAG-29, relative au transfert de la compétence « Déchets » des communes membres vers la communauté d'agglomération La Riviera du levant (CARL) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-019/SG/DICTAJ/BRA du 17 février 2016 actant la prise de la compétence "collecte et traitement des déchets des ménagers et assimilés" par la CARL ;

Vu la délibération CC-2016-7S-DEDD-29 du 19 août 2016, relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés" et de son échéancier de déclinaison opérationnelle ;

Vu la délibération CC-2019-CC-3S-DEDD-24 du 23 mai 2019, relative à l'approbation du plan de financement prévisionnel pour le projet relatif à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Riviera du Levant (CARL) précisant l'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" ;

Considérant l'avis favorable de la commission financière en date du 21 novembre 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de M. le Vice-Président Philippe TROUPE et après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 :

Approuve la modification du plan de financement prévisionnel pour la réalisation du projet "Collecte sélective en porte à porte" comme suit :

Co financeurs	Montants prévisionnels HT	%
FEDER	1 200 069€	70,4%
ADEME	475 000€	27,9%
REGION	30 000€	1,8%
Autofinancement CARL	0€	0%
Total	1705 069€	100%

Article 2 :

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 4 :

Monsieur le Président de la CARL et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Sainte-Anne, le 28 Novembre 2019
Pour extrait certifié conforme

P/o Le Président empêché
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Christian BAPTISTE

